



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 juin 2025.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Didier CHAMBON, Christophe VACHERON, Julien DELHEUR, Isabelle BRUNEL.

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Valérie GUILLAUME arrive en cours de conseil et a donné pouvoir à Frédéric, Julien DELHEUR arrive en cours de conseil

Soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS

URBANISME

1-Droit de préemption

FINANCES

2-Décision modificative

3-Autorisation donnée au Maire de la signature d'un emprunt

4-Créances en non valeur

5-Autorisation donnée au Mairie de demande de subvention à la Région pur aire de jeux inclusive

6-Déplacement poste centre bourg Siel

7-Tarifification sortie famille juillet 2025
MARCHE
8-Avenant au marché centre-bourg
PARTENAIRE
9-Contrat association « Joëlette »
ESPACE AGRICOLE
10-Validation du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune de St Georges Haute Ville
DECISIONS
Néant
QUESTIONS DIVERSES
Tirage au sort job d'été
Juré d'Assises
INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Mair précise que le point 3 ne sera pas évoqué, car les Banques n'ont pas toutes fait leur retour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Aucune observation particulière

Approuvé à 13 voix sur 13 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 parcelles de terrain à vendre sises 41 rue Centrale, parcelle section a 20373-2374 - 184 m2 + 591 m2 qui se vend 50 500 € cadastrée.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

FINANCES

2-DECISION MODIFICATIVE

Julien DELHEUR arrive au conseil au début de cette décision.

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour alimenter le chapitre 21 en fonction des dépenses prévues, en effet parallèlement au marché centre bourg, il y a des frais supplémentaires à prendre en compte dans notre budget prévisionnel (arrière de la petite maison (double épaisseur de mur, avec création de porte, moellons à rebâtir, restructuration du réseau par Enedis etc...), ce sont des équipements en investissement non prévus.

E

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Section d'investissement	21 – 2158 installation technique matériel-outillage	26 100,00 €	10 – 10226 taxes aménagement	5 000,00 €
	21 – 21538-réseau d'électrification	5 700,00 €	1323-subvention département	7 000,00 €
			021-virement de la section fonctionnement	19 800,00 €
	Total	31 800,00 €	Total	31 800,00 €

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Section de fonctionnement	023 virement en investissement	19 800,00 €		
	011 – 615228 entretien bâtiments publics	-5 000,00 €	013 – 6419 remboursements CPAM	800,00 €
	011 – 6156-maintenance	-3 000,00 €	741121-DSR	7 000,00 €
	011 – 60632-petit équipement	-2 000,00 €		
	011 – 60623-alimentation	-2 000,00 €		
	Total	7 800,00 €	Total	7 800,00 €

Pour explication, en fonctionnement, il convient de virer 19 800 € du chapitre 23 qu'on va enlever du chapitre 011, caractère général.

On enlève 5000 € entretien bâtiment, 3000 € sur de la maintenance 2000 €, sur du petit équipement, 2 000 € sur l'article alimentation, ce qui fait un total des dépenses de 7800 €, en recette, on a eu des atténuations de charges pour 800 € et de la dotation de SOLIDARITE RURALE SUPPLEMENTAIRE pour 7 000 €.

En investissement dans le but de palier à des dépenses supplémentaires inscrites au chapitre 21, 31800 €. Ces dernières se répartissent sur 2 articles : 26 100 € sur investissement mobilier et 5 700 € pour un investissement sur de la restructuration de réseaux.

En recettes nouvelles 5 000 € de taxe d'aménagement, 7 000 € de subvention pour l'espace de la Roche-Damon de la région, 19 800 € qui vont de la section fonctionnement à celle d'investissement.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

3-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNATURE D'UN EMPRUNT

Reporté au prochain conseil

4-CREANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'impayé concernant le paiement des accueils périscolaire suite à relance. Au vus de la modique somme de (2 fois 2.50 €), il n'y aura pas d'autres relances onéreuses. Il convient d'inscrire cette somme en créance de non-valeur pour équilibrer les comptes.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

5-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'espace de la Roche-Damon. Des aménagements supplémentaires ont été faits et correspondent aux dépenses prises en compte pour un aménagement inclusif 37 174 € HT (évacuation dépollution du terrain, installation de gabions, dalle béton, toilettes sèches, tables pique-nique, table ping Pong, jeux). Une demande de subvention sera adressée à la région dans ce cadre et M le Maire demande à l'autoriser à faire cette demande.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

6-DEPLACEMENT POSTE CENTRE BOURG SIEL

Monsieur le Maire indique que la Mairie s'était engagée auprès de M BETIN de lui mettre les réseaux en bordure de sa parcelle. La décision sur cette délibération doit être respectée.

Une aide à la hauteur de 40 % est accordée.

Pour l'extension du réseau FIBRE, il n'y a pas d'aide du SIEL.

Pour l'électricité 3518 € 60 % du coût réel des travaux, fibre 5516 € montant de 9 035 €.

Comptablement ce sont des travaux que l'on peut amortir (10 ans).

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

7-TARIFICATION SORTIE FAMILLE JUILLET 2025

Monsieur le Maire indique que le montant est de 30 € par personne et 15 € pour les enfants.

40 personnes inscrites dont un enfant.

Cette année, les dépenses et les recettes sont absorbées par la Commune et prises en compte dans le budget communal.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

MARCHE

8-AVENANT AU MARCHE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire précise que L'entreprise FAURE a facturé en 2024 un montant de 2350 €, mais ne l'avait pas inscrit dans le montant du marché

Aussi, il y a eu des travaux supplémentaires à savoir :

- Aménagement de la cour, découverte des réseaux, le démontage de la charpente de l'ancien commerce aurait dû être réalisé par JM CHARPENTE, mais les travaux ont été réalisés par la Société FAURE (+ 3893 €).
- Surcoût cunette en béton le long du nouveau commerce 3 060 €, ce sont des normes imposées par le bureau sécurité ALPES CONTROLE.
- Morceau de démolition du mur en limite de propriété (M TOUZET) 2 350 €, prévu dans le lot démolition non facturé dans ce lot.
- Nouveau transformateur déplacé (imposé par ALPES CONTROLE), plus de fondation et mur, pour un montant de 1 542 € HT.
-

Total avenant 10 846.50 € HT pour un total TTC 13 015.95 €.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

PARTENAIRE

9-CONRAT ASSOCIATION ARA commission « JOELETTE »

Monsieur le Maire indique que l'association ARA nous a demandé par courrier si la SDF pouvait être louée un vendredi soir pour la représentation de théâtre. Une proposition de tarif à 100 € a été faite et acceptée par l'association, il convient d'établir une convention et de délibérer.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

ESPACE AGRICOLE

10-VALIDATION DU PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS(PAEN) de la commune de St Georges Haute Ville

Valérie GUILLAUME arrive pour cette délibération.

Monsieur le Maire indique qu'un plan a été remis en mairie, afin de définir le périmètre de protection et la mise en valeur des espaces agricoles, il est consultable pour l'ensemble du conseil. Ce sera pris en compte dans l'ensemble du territoire de LFA. Avant septembre, il faut que l'ensemble des communes ait délibéré.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

DECISIONS

NEANT

QUESTIONS DIVERSES

Tirage au sort jobs d'été 2 garçons, 2 filles ont été tirés au sort, et 2 suppléants ont été tirés au sort également. Il y a eu 11 candidatures 4 garçons 7 filles.
Juré d'Assises, les jurés ont été tirés au sort, mais il y a eu une anomalie quant à l'âge légal.

INFORMATIONS DIVERSES

Future auberge : un rendez-vous était prévu avec un candidat, il a été décalé à quelques jours plus tard, cependant la candidature se laisse un temps de réflexion jusqu'à fin juin 2025.
Il y aurait d'autres pistes sur le local.

ST GEORGES DE FRANCE : la Commune a plutôt été bien représentée. Frédéric MILLET a pris la parole lors de l'assemblée générale le Samedi matin et il a dit qu'on pouvait se porter candidat pour 2029, il conviendra de délibérer. Il s'agit d'un budget entre 250 et 300 000 €. Il y a une association nationale qui aide et chapote.

GITE JACQUAIRE : On a rencontré l'association des amis de ST JACQUES pour parler du gîte. Il y a eu un échange avec l'association avec le référent du projet, il a été évoqué, qui paie quoi, le timing des travaux, on conserve l'occupation hors saison du Jacquaire.
Sur ce qui est du bâti, c'est la Commune qui prendrait en charge.
Pour le mobilier l'association est prête à participer, si on garde la jouissance du bâtiment en hiver pas la totalité, il faut faire une convention.

Prochain conseil : Mardi 22 Juillet 2025 à 20 h

Arrêté le 22 JUILLET 2025

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 48

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND

le Maire, Frédéric MILLET

